BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 16 novembre 2012 fixant le tableau d'avancement pour l'accès au grade de psychologue hors classe de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2013 NOR : JUSF1242479A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat :
- Vu le décret n° 96-158 du 29 février 1996 modifié portant statut particulier du corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu le décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'Etat;
- Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 portant application de l'article 55 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifié par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat;
- Vu l'arrêté du 23 août 2011 fixant le taux de promotion dans certains corps du ministère de la justice et des libertés ;
- Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse réunie le 13 novembre 2012 ;

Sur proposition du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRÊTE

Article 1

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de psychologue hors classe au titre de l'année 2013 :

- 1. Mme ZAGUI (AMORIN) Nadia, UEMO Arcueil
- 2. Mme CHAMAILLARD Sandrine, UEHC Villeneuve d'Ascq
- 3. Mme ESPOSITO Cécile, EPE Viton
- 4. Mme STRAPPAZON (VERGER) Marialla, UEMO Commerce
- 5. Mme VINCONNEAU Sandrine, UEMO Porte des Lilas
- 6. Mme DRUAUT Anne, EMO Croix Rousse
- 7. Mme TRAD (DELPY) Faouzia, UEMO ST Genis Laval
- 8. Mme ACHOUR (GESLIN) Sophie, UEMO Via Domitia
- 9. Mme LAUGLE (GIRARD) Delphine, STEMO La Roche sur Yon Nantes Est
- 10. Mme COTTIN Cécile, UEMO Aubervilliers
- 11. Mme BILLER (NAKOUS) Florence, UEMO Jura

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 16 novembre 2012.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation,

Pour le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse,

L'adjointe au sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales,

Laurence VENET